

Projet de divorce, propriétaires, 1 enfant

Par **Nell312308**, le **05/11/2012 à 17:59**

Bonjour,

Nous sommes mariés depuis un peu plus de 6 ans sous le régime de la communauté. Nous venons d'avoir un petit garçon, il a 3 semaines. Nous sommes propriétaires à 50/50 de notre résidence principale située à environ 80kms de Toulouse. Nous sommes salariés.

Je voudrais reprendre mon indépendance financière pour pouvoir déménager (me rapprocher de mon travail qui se trouve sur Toulouse) et avoir la garde de mon fils.

Mon mari ne veut pas que l'on se sépare, j'ai beau lui en parler, il refuse de voir l'évidence. Il faudra bien pourtant qu'il l'accepte car j'y suis décidée.

La conception de notre enfant n'a pas été voulue, après 6 ans d'essais infructueux et 5 FIV je me pensais stérile et n'avais donc pas de contraception. Nous n'avons plus de rapport depuis plus de 6 mois.

Nous n'avons pas vraiment de conflits simplement nous n'avons plus les mêmes projets de vie, je veux donc reprendre mon indépendance et ma liberté.

En cas de séparation, mon mari ne souhaite pas garder notre maison. Nous avons emprunté 155000€ sur 15 ans, il nous reste environ 110000€, le terme de l'emprunt étant juin 2022.

Je pense qu'il serait préférable de vendre la maison avant d'engager une procédure de divorce mais je ne sais pas comment faire pour pouvoir reprendre mon indépendance, refaire un emprunt pour acheter un appart ou une petite maison pour mon fils et moi, et surtout garder mon fils avec moi sachant que mon mari est souvent en déplacement de par son travail et n'envisage pas de rester dans la région en cas de séparation. Il est originaire des Deux sèvres et y retournera sûrement.

Merci pour vos conseils.

Cordialement,

Nell

Par **cocotte1003**, le **05/11/2012 à 19:37**

Bonjour, pour l'instant, vous ne pouvez quitter le domicile conjugal sans l'accord du juge. Cet accord vous sera donné lors de la première audience de divorce, il faut donc aller voir un avocat. Il est bien évident que la vente de la maison étant faite avant le divorce, cela évite des conflits mais la vente n'est pas obligatoire pour divorcer. Il vous faut donc voir avec 2 ou 3 agences immobilières pour faire évaluer son prix de vente au plus près de la réalité du marché actuelle. Lors du divorce, votre fils étant très jeune, il y a de très fortes chances pour que la garde de votre fils vous soit confiée d'autant que le père ne semble pas pouvoir s'en occuper régulièrement, cordialement